



N° 913 / 00370 / UDs/R/SG/DCOU/SAES/

Dschang le 13 JAN 2022

COMMUNIQUE

Le Recteur de l'Université de Dschang informe les étudiants nécessiteux désirant bénéficier des aides universitaires pour l'année académique 2021/2022 que les dossiers de candidatures sont reçus à la **Direction du Centre des Œuvres Universitaires (Service des Allocations d'Etudes et des Stages, porte 11)**.

Les pièces relatives à la constitution des dossiers sont les suivantes :

1. Pour tous les étudiants

- Une demande manuscrite non timbrée précisant les motifs de la demande ;
- La photocopie de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité ;
- La photocopie des reçus de paiement des droits universitaires de l'année académique 2021- 2022.

2. Pièces spécifiques

- **Pour les étudiants indigents** : un certificat d'indigence des parents délivré par les Services compétents du Ministère des Affaires Sociales de leurs lieux de résidence ou par l'Assistante sociale du CMS ou encore produire les actes de décès des parents.
- **Pour les albinos** : une carte photo couleur.
- **Pour les drépanocytaires et les malades préoccupants** : un dossier médical certifié par le médecin du Centre Médico-social de l'Université de Dschang.
- **Pour les étudiants handicapés physiques, auditifs ou visuels** : un certificat médical délivré par le médecin du Centre Médico-social de l'Université de Dschang.

Les dossiers sont reçus jusqu'au 28 janvier 2022, délai de rigueur. Aucun dossier incomplet ne sera accepté.

Ampliations

- MINESUP (ATCR)
- Cab/R
- SG
- DCOU/SAES
- Chefs d'établissement
- Radio campus
- Archive/ Chrono

